



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 2 FEV. 2017

DE CHERBOURG

SEANCE DU 21 JANVIER 2017

Date d'envoi de la convocation : 13/01/2017

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 205

Nombre de votants : 219

Secrétaire de séance : HOUIVET Benoît

L'an deux mille dix-sept, le samedi 21 janvier, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à 14 h 00 sous la présidence de Michel LEPOITTEVIN, Président par intérim et doyen d'âge des présidents des anciens EPCI du territoire, puis de Claude DUPONT, doyen d'âge des conseillers communautaires de l'assemblée, et enfin, de Jean-Louis VALENTIN, président élu ce jour.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRECZY Rolande, PULCINELLA Robert suppléant de BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CANOVILLE Michel, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Amand, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, BELLAMY Daniel suppléant de GAUCHET Marc, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul, GROULT André, GRUNEWALD Martine, DIGNE Bernard suppléant de GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HEBERT Dominique, HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNÉ Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LESENECHAL Guy, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LE PETIT Philippe, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Colette, LEQUERTIER Joël, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LESEIGNEUR Hélène, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, BLESTEL Gérard suppléant de LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, ORANGE Marcel, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal, ROUXEL André, SALLEY Jean-Louis, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, THIEULENT Lydia, TIFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VEILLARD Rodolphe, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric (pouvoir à FAGNEN Sébastien), CAUVIN Bernard (pouvoir à GODEFROY Annick), CAUVIN Joseph (pouvoir à HAMELIN Jacques), DELESTRE Richard (pouvoir à LEJAMTEL Ralph), FALAIZE Marie-Hélène (pouvoir à BALDACCI Nathalie), FEUILLY Emile (pouvoir à FEUILLY Hervé), GESNOUIN Marie-Claude (pouvoir de SEBIRE Nelly), GIOT Gilbert (pouvoir à MELLET Daniel), MARIE Jacky (pouvoir à Henri DESTRES), POIDEVIN Hugo (pouvoir à VARENNE Valérie), REBOURS Sébastien (pouvoir à BELHOMME Jérôme), ROUSSEAU Roger (pouvoir à PILLET Patrice), SARCHET Jean-Baptiste (pouvoir à DIGARD Antoine), PINEL Dominique (pouvoir à SOURISSE Claudine), DUCOURET Chantal (pouvoir à HOULLEGATTE Valérie à partir de 17h30), BROQUAIRE Guy (pouvoir à MAGHE Jean-Michel à partir de 17h26), CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à LECOUCVEY Jean-Paul à partir de 17h25), HUET Fabrice (pouvoir à Pascal ROUSSEL à partir de 17h30), LERENDU Patrick (pouvoir à DRUEZ Yveline à partir de 18h05), GILLES Geneviève (pouvoir à LEQUERTIER Colette à partir de 17h30), TISON Franck (pouvoir à THEVENY Marianne à partir de 17h15), HAYÉ Laurent (pouvoir à HAMON Myriam à partir de 17h30), ANNE Philippe (pouvoir à CASTELEIN Christelle à partir de 17h30), LE BEL Didier (pouvoir à MAIGNAN Martial à partir de 19h10), HAMEL Bernard (pouvoir à LECOQ Jacques à partir de 19h30), FAUDEMÉR Christian (pouvoir à LEMENUÉL Dominique à partir de 19h48), MOUCHEL Jean-Marie (pouvoir à COQUELIN Jacques à partir de 19h54), BELLAMY Daniel (pouvoir à LECHEVALIER Guy à partir de 20h), LATROUITE Serge (pouvoir VILLETTE Gilbert à partir 20h10), AMIOT Guy (pouvoir à LAMORT Philippe à partir 20h10), CROIZER Alain (pouvoir à VALENTIN Jean-Louis à partir 20h15), THIEULENT Lydia (pouvoir à LERECULEY Daniel à partir de 20h15), PELLERIN Jean-Luc (pouvoir à HAMELIN Jean à partir à 20h25), LECOEUR François (pouvoir ASSELINE Yves à partir de 20h45), CANOVILLE Michel (pouvoir à CHEVEREAU Gérard à partir de 20h50), JOLY Jean-Marc (pouvoir à VIVIER Nicolas à partir de 21h13), LEONARD Christine (pouvoir à BELLIOU-DELACOUR Nicole à partir de 21h20), GODIN Guylaine (pouvoir à GOSELIN-FLEURY Geneviève à partir de 21h38), MAUQUEST Jean-Pierre (pouvoir à HARDY René à partir de 21h45), HAMON-BARBE Françoise (pouvoir à TIFFREAU Danièle à partir de 21h47), LE PETIT Philippe (pouvoir à D'AIGREMONT Jean-Marie à partir de 22h32), MARGUERITE David (pouvoir à HOUIVET Benoît à partir de 23h), GUYON Sophie (pouvoir à BOURDON Cyril à partir de 23h16), ANTOINE Joanna (pouvoir à REVERT Sandrine à partir de 23h40), VILTARD Bruno (pouvoir à DENIAUX Johan à partir de 23h55), RODRIGUEZ Fabrice (pouvoir à GOLSE Anne-Marie à partir de 23h55), LAMOTTE Jean-François (pouvoir à LAMOTTE Noël à partir de 23h57), ROUSSEL Pascal (pouvoir à PEYPE Gaëlle à partir de 23h57).

Excusés : GOSELIN Albert, PIQUOT Jean-Louis, GOUREMAN Paul à partir de 19h10, POIDEVIN Hugo à partir de 20h10, VARENNE Valérie à partir de 20h10, LEJAMTEL Ralph à partir de 20h15, DELESTRE Richard à partir de 20h15, HENRY Yves à partir de 23h55, JEANNE Dominique à partir de 23h55, REGNAULT Jacques à partir de 23h55, MAUGER Michel à partir de 23h57, HUET Fabrice à partir de 23h58, HUET Catherine à partir de 24h.

Délibération n° 2017-016

Conditions d'organisation de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de dépôt des listes de candidats

Exposé

Depuis le 1^{er} avril 2016, le droit des marchés publics n'est plus, pour les nouvelles procédures, régi par le code des marchés publics mais par les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Ces textes, et plus particulièrement l'ordonnance de juillet 2015, ont transféré dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les dispositions relatives à la commission d'appel d'offres.

En application de l'article L1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offres de la Communauté d'Agglomération sera donc composée du Président, ou de son représentant, président de la commission, et de 5 membres de l'assemblée délibérante, élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il sera procédé selon les mêmes modalités à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'assemblée doit se prononcer sur la forme et le dépôt des candidatures à la Commission d'Appel d'Offres.

Déroulement de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres

a) La forme et le dépôt de candidature

Conformément aux articles D 1411-5 et L. 2121-21 du CGCT, les candidatures prennent la forme d'une liste.

Chaque liste comprend :

- Les noms des candidats à raison de 5 afin de satisfaire le nombre total des sièges de titulaires, et de 5 candidats afin de pourvoir les sièges de suppléants.
- Ou moins de noms, qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Cette possibilité permet, en particulier, à un courant minoritaire de présenter une liste même incomplète.

b) Le dépôt des listes

Le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante (Art. D1411-5 du CGCT)

Il vous est proposé d'accepter le dépôt des listes auprès du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au plus tard à l'ouverture de la séance du conseil communautaire qui procédera à l'élection.

c) L'élection

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la CAO (art. L 2121-21 du CGCT).

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière « sans panachage, ni vote préférentiel » (article D-1411-31 du CGCT).

Délibération

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1411-5 et suivants, et les articles L1414-2 et L 1414-4,

Considérant la nécessité de fixer les conditions d'organisation de l'élection des membres de la CAO et le dépôt des listes de candidats,

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Dit** que les modalités de dépôt des listes sont celles exposées au paragraphe b)
- **Instaure** qu'en cas d'empêchement temporaire d'un membre de la CAO, celui-ci est remplacé par un suppléant non nominativement affecté mais appartenant à la même liste.

- **Autorise** le Président ou le/la Vice-président (e) délégué (e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire après réception en sous-préfecture le : 21/02/17

Et publication ~~ou notification~~ du : 30/01/17

